



Aux

- **Apprentis**

de la formation CFC de
Professionnel/le du cheval
volée 2023 – 2026

- **Candidats/tes**

selon art. 32 à la procédure de
qualification de professionnel/le
du cheval CFC

Berne, janvier 2026

Procédure de qualification de professionnelle du cheval et professionnel du cheval CFC

***** Examen dans l'entreprise formatrice TPE *****

Chers apprentis/ies, chers candidats/es selon l'art. 32

Vous arrivez bientôt à la fin de votre formation de professionnelle du cheval/professionnel du cheval CFC et, maintenant, il s'agit de se préparer à la procédure de qualification. La procédure de qualification s'effectuera lors de journées ou demi-journées séparées, chez vous dans votre entreprise et dans les centres de formation décentralisés.

Pour la plupart des apprentis, la procédure de qualification commence par **le travail pratique dans l'entreprise formatrice**. Deux experts/es vous regarderont au travail pendant max. 4 h 30 et vont vous évaluer.

En annexe, vous recevez la date de votre examen pour le travail pratique dans l'entreprise formatrice TPE.

Pour le travail pratique, dans l'entreprise formatrice, il est impératif de faire parvenir les documents énumérés à la fin de ce courrier **au plus tard 2 semaines avant** la date de l'examen, électroniquement en **format PDF**, au secrétariat - PQ (sekretariat-qv@pferdeberufe.ch). Si les documents arrivent en retard, ne sont pas conformes aux directives énoncées en annexe ou sont déposés dans un format autre que PDF, ils ne seront pas transmis aux experts. **De plus, le dossier doit être remis le jour d'examen aux experts, dans sa forme actualisée** (des changements de chevaux ou de figurants en raison de maladie ou d'accident sont possibles) **et imprimée**.

Nous vous communiquerons dès que possible les dates du travail pratique dans le centre équestre TPC par e-mail. Simultanément, vous pourrez télécharger les documents sur le site internet www.pferdeberufe.ch sous «téléchargement» dans la rubrique «procédure de qualification».



Afin que vous ayez toujours l'équipement ou le matériel de formation nécessaire avec vous pour l'examen pratique dans le centre équestre, nous vous joignons une liste du matériel correspondant. Spécialement pour « l'enseignement au cheval/travaux au cheval », il est important que vous ayez le matériel le plus varié à disposition (vous pouvez par ex. vous mettre d'accord avec les autres candidats de manière à ce que chacun n'aie pas à tout prendre avec).

Les jours d'examens du travail pratique dans le centre équestre durant lesquels une préparation écrite (plan de leçon) est nécessaire à la branche examinée, une salle de théorie sera à votre disposition. N'oubliez pas de prendre de quoi écrire et vos formulaires des plans de leçons.

Connaissances professionnelles écrit

L'examen des connaissances professionnelles écrit aura lieu le **lundi, 08 juin 2026, 8 h 30** dans votre école professionnelle.

Nous vous demandons d'informer vos formateurs/trices professionnels/les de la totalité des dates concernant la procédure de qualification au plus vite, afin qu'ils (elles) puissent les planifier.

Annoncer les dates une semaine avant la procédure de qualification est définitivement trop tard.

Tous les documents sont à votre disposition sous « téléchargements » sur le site internet www.pferdeberufe.ch.

La répartition et l'organisation sont très compliquées à mettre en place. Pour cette raison **la répartition n'est pas négociable**. En cas d'accident ou de maladie, vous êtes priés de l'annoncer par téléphone, au plus tard la veille du jour d'examen, à Monsieur Derek Frank, chef expert de la procédure de qualification (tél. 079 220 00 60).

Les promotions seront organisées dans les écoles professionnelles respectives:

Agrilogie, Grange-Verney: 25 juin 2026

Inforama, Zollikofen: 03 juillet 2026

Strickhof, Wülflingen: 06 juillet 2026 AFP / 07 juillet CFC

Les responsables de l'OrTra Métiers liés au cheval vous souhaitent plein succès pour cette dernière ligne droite.

Meilleures salutations

OrTra Métiers liés au cheval Suisse
Le chef expert
Derek Frank



Directives concernant l'élaboration du dossier

Ces directives sont précisées dans les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification, article 6.8 (à télécharger sur le site internet www.pferdeberufe.ch)

Le dossier doit être remis **au plus tard 2 semaines** avant la date de l'examen du travail pratique dans l'entreprise formatrice. Il doit être transmis électroniquement au format PDF au secrétariat - PQ (sekretariat-qv@pferdeberufe.ch).

Le dossier doit comprendre les éléments suivants:

- Identité de la personne à examiner (nom, adresse, numéro de téléphone)
- Adresse exacte du lieu de déroulement du travail pratique dans l'entreprise formatrice
- Déroulement et horaire
- Plans de leçons et de parcours
- Liste des participants avec un bref portrait
- Liste des chevaux avec un bref signalement

- **Un seul document doit être remis, pas de documents séparés.**

!!! De plus, un exemplaire actualisé du dossier doit être absolument remis le jour d'examen, sous forme papier, à l'équipe d'experts !!!

Instructions / astuces pour la création du dossier

- Sur internet, il existe différents sites sur lesquels des documents Word peuvent être transformés en PDF.
- Si vous avez créé vos documents dans des fichiers séparés, vous pouvez les assembler en un seul document sur différents sites internet.
- Faites attention à la taille de vos images dans votre document, afin de ne pas avoir de problème au moment de l'envoi par e-mail (compresser les images!)
- Veillez à envoyer votre dossier par e-mail **assez tôt** ! Il doit être remis correctement **au plus tard 2 semaines** avant le travail pratique dans l'entreprise formatrice. Il est conseillé de ne pas l'envoyer juste 2 semaines avant le travail pratique dans l'entreprise formatrice, mais quelques jours avant; ainsi, en cas de problème informatique ou de conformité, vous aurez encore une chance de le remettre dans le délai imparti.